



Inspecteur en bâtiment

(Remplacement temporaire d'une durée indéterminée)

La division Permis et inspection de la Ville de Magog émet annuellement plus de 1 400 permis et certificats dans un délai moyen de traitement de 14 jours. L'équipe est activement à la recherche d'un remplaçant temporaire motivé, dynamique et qui possède une forte capacité d'analyse.

Nos inspecteurs reçoivent les demandes de construction, de modification, de démolition, d'occupation ou d'enseignes et informent les citoyens et demandeurs sur les différents règlements municipaux.

Ils analysent les demandes en considérant le Code de construction du Québec 2010, ainsi que les lois et règlements applicables, incluant les règlements municipaux. Suite à son analyse, il autorise les travaux projetés ou fait des recommandations au client afin qu'il présente une demande conforme. En effet, son rôle consiste également à accompagner le demandeur afin qu'il se conforme et qu'il puisse atteindre ses objectifs dans le cadre réglementaire.

Profil recherché

- AEC en Inspection municipale en bâtiment ou un DEC en aménagement du territoire et/ou d'architecture et/ou d'urbanisme ainsi que deux années d'expérience ou toute autre combinaison jugée équivalente;
- Maîtriser les normes et les règlements d'urbanisme et du Code de construction du Québec 2010;
- Posséder une approche client, une capacité à bien vulgariser et de fortes habiletés à communiquer;
- Avoir une bonne vivacité d'esprit et aimé résoudre des problèmes;
- Posséder une forte capacité d'analyse, être autonome et être rigoureux;
- Être à l'aise à travailler avec des délais serrés;
- Maîtriser la suite Office.

Avantages de l'emploi

- Un horaire de 37 heures, du lundi au jeudi de 7 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 30 à 12 h 30;
- Un taux horaire de 30,12 \$ + indemnités de 7,85%
- Entrée en fonction, dès que possible

Intéressé(e)? Postulez dès maintenant en faisant parvenir votre CV par courriel
à rh@ville.magog.qc.ca d'ici le 13 décembre 2019.

La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.